

**Collectif antinucléaire de Vaucluse - CAN84**

s/c MAS

50bis rue Guillaume Puy

84000 Avignon

collectifantinucleaire84@hotmail.fr

à Monsieur Martin GUESPEREAU

**Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse**

2-4, allée de Lodz

69363 Lyon cedex 07

Tél : 04 72 71 26 00

Avignon le 25 décembre 2011

Monsieur le Directeur,

Établissement public du ministère chargé du développement durable, acteur essentiel de la mise en œuvre de la politique publique de l'eau, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse s'est vue confier la responsabilité de la production des données sur la qualité des eaux par le Schéma National de Données sur l'Eau (SNDE), prescrit par arrêté du 26 juillet 2010.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a publié le 6 décembre dernier son rapport annuel de 2010 sur la qualité des eaux. Ce rapport s'appuie sur les données de ses Réseaux de Contrôle de Surveillance qui permettent d'évaluer l'état général des eaux.

Ce rapport sur L'état des eaux des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse rend public la très mauvaise situation de la qualité des eaux concernées. Les contaminants mis en valeur ainsi que leur origine concernent cependant uniquement l'aspect organique de la pollution.

Comment se fait-il que ce rapport ne mentionne pas une seule fois la présence de contamination par radionucléides ? Comment se fait-il qu'il ne mentionne jamais la présence de l'industrie nucléaire qui prélève, utilise puis rejette l'eau du bassin ?

Conformément à la loi et notamment à l'article 19 de la loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, nous vous prions de bien vouloir nous apporter une explication et nous transmettre, si ils existent comme la loi en donne mission, les résultats et niveaux des radio-contaminants présents dans les eaux de votre ressort.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, nos meilleures salutations.

*pour le CAN 84n*

*Florence Miller*